

MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE ?

Pour pouvoir déposer une demande de subvention Leader, mon projet doit respecter ces conditions :

- **En tant que porteur de projet, j'ai une existence juridique.** Je suis soit : une entreprise, une association, un syndicat, un agriculteur, une collectivité territoriale ou un établissement public, avec un numéro officiel d'identification (SIRET).
- **Mon projet doit être situé dans le périmètre du PETR Bruche Mossig,** comprenant les 67 communes des Communautés de Communes suivantes : Mossig et Vignoble, Vallée de la Bruche et Région de Molsheim Mutzig.
- **Mon projet doit répondre à une ou plusieurs thématiques** parmi les suivantes :
 1. Renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs et les familles : évènementiel, loisir, sport, numérique
 2. Adaptation des circuits économiques et touristiques aux enjeux écologiques : circuits courts, tourisme durable
 3. Appuis à la transition des mobilités et les alternatives à la voiture individuelle : vélo, , transports publics
 4. Coopération, par le partage des bonnes pratiques avec d'autres territoires
- **Mon projet doit être co-financé par une entité publique à hauteur d'au moins 20% du budget éligible du projet.**
 - Pour les porteurs publics ainsi que les associations qualifiées de droit public, il peut s'agir de leur autofinancement (avec leurs fonds propres).
 - Pour les porteurs privés, il faut trouver une autre source de subvention couvrant au moins 20% du budget.
 - Si aucun co-financement n'est pas trouvé, adressez-vous aux chargés de mission Leader pour faire la demande d'un fonds régional.
- **La somme des dépenses éligibles de mon dossier doit être supérieure à 3 000€.** La subvention Leader maximum est de 50 000€.



Fonds Européen Agricole de Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales